

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	22
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 24 août 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt, le trente et un  
août, le Conseil Municipal de la  
Commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Pascale MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. De PROYART  
A. BAARSCH C. ZANNI F. FICHARD B.  
ARNOUX. R. STUBERT B. CHANTELOT C.  
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON  
F. DIANA C. RACINE-FREIXENET M.  
CORNU C. MATTERA A. QUERNEC-  
GARIN C. CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : MEYRIER M. «pouvoir à  
BAARSCH C.» MORAND F. «pouvoir à  
TRONCHON J.» PLEynet J.P. «pouvoir à  
MORIAUD P.» GEROUDET A. «pouvoir à  
QUERNEC-GARIN C.» CHANTELOT L.**

Est élu secrétaire de la séance : **BILLARD G.**

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 31 AOUT 2020**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020 .

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées :

**Droit de Prémption Urbain**

- DIA reçue le 10/07/2020 : propriété cadastrée section A 225-226-227-228 –au lieu-dit « La Pralie » située en zone UB (maison + terrain)
- DIA reçue le 16/07/2020 : propriété cadastrée section B 1385 –au lieu-dit « Le Pré d'Ancy » située en zone UC (appartement + garage + cave)
- DIA reçue le 17/07/2020 : propriété cadastrée section A 2586-2584-2579-2815-2814-

2885-2583-2578 –au lieu-dit « Les Fichards» située en zone UC (appartement + garage + parking)

- DIA reçue le 20/07/2020 : propriété cadastrée section A 2574 –au lieu-dit « Les Rossets » située en zone UD & N (maison + terrain)

- DIA reçue le 22/07/2020 : propriété cadastrée section B 1384 –au lieu-dit « Le Pré d'Ancy » située en zone UC (appartement + garage + cave)

- DIA reçue le 27/07/2020 : propriété cadastrée section A 3228-2433 –au lieu-dit « Les Dégnières est » située en zone UC (maison + terrain)

- DIA reçue le 23/07/2020 : propriété cadastrée section A 2605 –au lieu-dit « Vétry Nord » située en zone UD (maison + terrain)

- DIA reçue le 28/07/2020 : propriété cadastrée section A 2547 –au lieu-dit « Les Tromberts Ouest » située en zone UD (maison + terrain)

- DIA reçue le 28/07/2020 : propriété cadastrée section A 1439-1427-1426-1425-1424-1423-1422-1421 –au lieu-dit « Les Vignes Sous Chens » située en zone UC+N (maison + terrain)

- DIA reçue le 30/07/2020 : propriété cadastrée section C 1063 –au lieu-dit « Cusy Ouest » située en zone UD (maison + terrain)

- DIA reçue le 03/08/2020 : propriété cadastrée section C 1534-1356-1340 –au lieu-dit « Cusy Est » située en zone UD (maison + terrain)

- DIA reçue le 03/08/2020 : propriété cadastrée section A 3124-3123-3122-3121-31203119-3097-3096-3095-3094-3093-2994 –au lieu-dit « Les Dégnières Est » située en zone UC (maison + terrain)

- DIA reçue le 04/08/2020 : propriété cadastrée section A 2358 –au lieu-dit « Les Rossets Est » située en zone UD (maison + terrain)

- DIA reçue le 12/08/2020 : propriété cadastrée section B 1386 –au lieu-dit « Le Pré d'Ancy » située en zone UC (appartement + cave + garages)

- DIA reçue le 13/08/2020 : propriété cadastrée section A 1856-1858 –au lieu-dit « Morty Nord » située en zone UD (terrain)

- DIA reçue le 21/08/2020 : propriété cadastrée section A n° 3224 au lieu-dit « Vetry Nord » située en zone UC (maison + terrain)

- DIA reçue 21/08/2020 : propriété cadastrée section B n° 1384 au lieu-dit « le Pré d'Ancy » située en zone UC (appartement + cave)

- DIA reçue le 21/08/2020 : propriété cadastrée section A, n° 1208-2830-2831 et B n° 549 au lieu-dit « la Queuzarde » située en zone UC (appartement + cave + garage)

double)

- DIA reçue le 25/08/2020 : propriété cadastrée section A n°1052 et B n° 589 – 590 au lieu-dit « le Vernet », située en zone UC (maison + terrain)

- DIA reçue le 25/08/2020 : propriété cadastrée section A n° 2417 – 2423 au lieu-dit « les Dégnières », située en zone UC (maison + terrain)

### **FIXATION DES LOYERS DU CABINET MEDICAL ET DU LOGEMENT :**

Madame le Maire confirme au Conseil Municipal l'installation d'un médecin sur la Commune prévue le 14 septembre 2020.

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, le médecin sera installé dans des locaux communaux, 1105 rue du Léman, dont il convient de fixer les loyers.

Madame le Maire propose de fixer les loyers comme suit :

- Cabinet médical à compter du 10 septembre 2020 : gratuit les 6 premiers mois, ½ loyer les 6 mois suivants, soit 450 €, loyer à 900 € à compter du 10 septembre 2021

- Logement à compter du 10 septembre 2020 : gratuit les 6 premiers mois, ½ loyer les 6 mois suivants, soit 300 €, loyer à 600 € à compter du 10 septembre 2021

Les loyers seront révisés chaque année, le 10 septembre. La première révision interviendra le 10 septembre 2021.

Madame le Maire précise que les charges locatives seront dues dès l'entrée dans les locaux, à partir du 10 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Sur proposition de la commission des finances réunie ce même jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux sociétés et organismes d'intérêt général et local en 2020 :

<b>Associations</b>	
Anciens AFN Chens	300
Ass Donneurs de voix	100
Ass la Licorne	100
Ass du Morillon	50
Ass les amis des résidents des Erables	100
Ass Parent Enfant Inadapté Aix les Bains-APEI	50
Ass Parents d'Eleves - APE Chens	4 000
Basket club Bas-Chablais	700
CARCAJOU Douvaine	300
Croix Rouge française unité Chablais	100
Groupement du Chablais lutte contre la grêle	70

Léman Aviron Club	200
Ligue contre le cancer Haute-Savoie	100
Lycée les 3 vallées Thonon	160
Maison Familiale Rurale de Bonne	80
MJC Douvaine	3 155.40
Rugby Club de Thonon Chablais Léman	100
Secours catholique	100
Vallons de l'Hermance	300

Monsieur François MORAND, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Amicale Sapeurs-Pompiers Chens	1 500
--------------------------------	-------

Monsieur Jérôme TRONCHON et Madame Françoise CHEVRON, membres de l'association, n'ont pas participé au vote :

Ass Art et Culture - Granges de Servette	600
--	-----

Madame Martine MEYRIER, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass des donneurs de sang Bas-Chablais	500
---------------------------------------	-----

Monsieur Alexandre GEROUDET, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

FC Léman presque île	7 500
----------------------	-------

Madame Chantal BAARSCH, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Jalmalv	300
---------	-----

Madame Françoise ZANNI, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Panier Relais Douvaine	650
------------------------	-----

**APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L'AMELIORATION DU RESEAU ELECTRIQUE AU CENTRE VILLAGE (RC 28 LOGEMENTS-SYMPHONIES DILAC) :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'une canalisation souterraine sur les parcelles cadastrées section A, n°3386 et n°3388, propriétés de la Commune au centre village, pour la réalisation des 28 logements – Symphonies du Lac.

Madame le Maire présente cette convention qui fixe les conditions de mise à disposition à ENEDIS.

Pour cette occupation, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de 60 €.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention qui lui est présentée et charge Madame le Maire de la signer.

**APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, ROUTE DE SAINT-JOSEPH :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention proposée par Orange pour déplacer en souterrain les ouvrages de communications électroniques dans le cadre de la mise en valeur de la qualité esthétique et environnementale du territoire de la collectivité, route de Saint-Joseph.

Ces travaux ont été demandés par la SCI AL BAHIA. Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention fixant les conditions de réalisation des travaux mais que la charge financière soit supportée par le demandeur. Pour ces prestations, le devis s'élève à 6 711.31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

A la demande de Monsieur Bernard FICHARD, Madame le Maire précise que la mise en service de la fibre optique, prévue en 2021, est reportée en 2022, en 3 phases, selon les priorités :

- 1- Secteur l'Agrès-route d'Hermance
- 2- Secteur le Vernet-embranchement rue du Léman/rue de l'Egalité
- 3- Secteur les Fichards

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE THONON AGGLOMERATION :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 de la Communauté d'agglomération «Thonon Agglomération» qui lui a été transmis.

Ce rapport d'activités, obligation légale pour les EPCI, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération «Thonon Agglomération».

**DESIGNATION D'UN ELU, REFERENT SECURITE ROUTIERE :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la sécurité routière fait partie de ses missions. Le document général d'orientation (DGO) 2018-2022 fixe 3 enjeux pour réduire l'accidentalité et lutter contre l'insécurité routière :

- 1 – les jeunes
- 2 – les seniors

### 3 – les deux-roues motorisés

Pour aider à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, il est proposé de désigner un élu, référent sécurité routière.

Le référent sécurité routière :

- constitue le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux ;
- diffuse les informations relatives à la sécurité routière
- contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité ;
- pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune ;
- participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale ;

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de désigner un élu, référent sécurité routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Missia RACINE-FREIXENET, référent sécurité routière.

#### **DECISION SUR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE REFECTION DU CHEMIN RURAL DE LA SABLIERE :**

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur une éventuelle participation financière à la réfection du chemin rural de la Sablière à hauteur de 20 % du coût HT des travaux.

Le coût des travaux s'élève à 18 424.50 € HT, soit une participation communale de 3 684.20 € HT.

Le Conseil Municipal à 12 voix pour et 9 abstentions (FICHARD B – CHANTELOT C – BAARSCH C – BILLARD G - DIANA C – ZANNI F - GARIN C – MATTERA A – GEROUDET A, accepte la participation financière s'élevant à 3 684.20 € HT

#### **DECISION SUR LA PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'EUTHANASIE DE CHATS :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une facture de la SELARL CHAB'LEMAN VET, d'un montant de 182.75 € TTC, payée par une administrée qui sollicite le remboursement.

Cette facture correspond à des frais de consultation-euthanasie-incinération de deux chats errants, blessés sur une propriété privée.

Madame Missia RACINE-REFIXENET, conseillère municipale, rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère à l'association Animaux-Secours pour ce type d'intervention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la prise en charge de cette facture.

Monsieur Cyril CORNU rejoint la séance à 20h30.

## **COMPTE-RENDU DE REUNIONS :**

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) le 26 août 2020 :  
Monsieur Aubert De PROYART, adjoint au Maire, a assisté à cette première séance consécutive aux élections municipales destinée à l'élection du Président, Mme Géraldine PFLIEGER, maire de Saint-Gingolph et des 5 vice-présidents :

1 – Gil THOMAS, Maire de Cervens et délégué de Thonon Agglomération chargé du contrat de rivières.

2 – Christophe MUTILLOD Maire des Gets et délégué de la CC du Haut Chablais chargé du désenclavement du Chablais et la communication.

3 – Pascal CHESSEL, Maire de Marin et délégué de la CC Pays d'Evian vallée d'Abondance, chargé des politiques contractuelles.

4 – Marie-Pierre BERTHIER, Maire de Nernier et déléguée de Thonon Agglomération chargée du Géopark.

5 – Joseph DEAGE, Maire de Le Lyaud et Délégué de Thonon Agglomération, chargé de l'aménagement du territoire.

Monsieur Aubert de PROYART rappelle les principales missions du SIAC, investi dans des projets de qualité environnementale avec le programme Leader, le Géopark, le contrat de rivières et le schéma multimodal de désenclavement. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) est un outil de référence pour construire le territoire et sert de cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'économie et d'environnement.

- Réunion de la Fondation des Vallons de l'Hermance le 25 juin 2020:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une Fondation de droit privé, ayant son siège à Hermance, et dont le but est la sauvegarde et le maintien à l'état naturel du vallon de l'Hermance, comme zone protégée d'intérêt public.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire souhaite faire respecter la réglementation sur la hauteur et la largeur des haies en bordure des voies publiques et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et une abstention (MATTERA A.) encourage cette démarche dans le but d'améliorer la sécurité des usagers.

- Le service de police municipale propose au Conseil Municipal une réunion de bilan après la saison estivale. Une majorité des conseillers est favorable à cette proposition. Une date sera fixée avec le service.

- Monsieur Sylvain CHAMPEAU se chargera de rédiger un article pour le prochain Chens'infos portant sur la composition des conseils consultatifs.

- la rentrée scolaire devrait accueillir environ 297 élèves, répartis en 12 classes + une classe ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Pour faire face à l'augmentation des effectifs en classe maternelle, une ATSEM, contractuel viendra en renfort, à mi-temps, dès la rentrée scolaire.

Madame Françoise ZANNI, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que le protocole sanitaire a été simplifié, avec simplement le respect des gestes barrières. Au service cantine, une désinfection du mobilier sera effectuée après chaque service.

- Madame Audrey MATTERA, conseillère municipale chargée des actions jeunesse, soumet au Conseil Municipal deux propositions, dans le cadre de la Convention Territoriale Générale en cours d'élaboration :

- proposition d'une crèche communale qui pourrait recevoir des aides à sa création. Unanimement, le Conseil Municipal plébiscite une 2ème crèche privée, au regard du coût de fonctionnement et des contraintes administratives.

- proposition d'ajouter une nouvelle compétence à l'association C mes Loisirs, pour accompagner les 18-25 ans. Madame Missia RACINE-FREIXENET insiste sur l'intérêt de cet accompagnement des jeunes qui ont besoin de garder un lien et leur éviter d'entraîner les plus jeunes.

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité.

- Pour répondre à Monsieur Gilles BILLARD, la reprise des activités est suspendue dans l'attente des nouvelles mesures sanitaires.

- Madame Missia RACINE-FREIXENET, conseillère municipale, informe le conseil Municipal de la mise en place de 5 panneaux d'information sur la servitude de marchepied pour faire face aux incivilités. Coût de l'opération : 3 250.80 € H.T.

- Madame Missia RACINE-FREIXENET, informe le Conseil Municipal que le 19 septembre 2020 se tiendra « the Word clean-up day » organisée par l'Association The sea cleaners Il s'agit d'une journée de nettoyage des bords du lac.

- Mme Missia RACINE-FREIXENET fait remarquer qu'aucune signalisation n'a été mise en place rue du port pour indiquer l'accès interdit et le double sens de la route du lac. Madame le Maire précise que la signalisation devait être mise en place par l'entreprise. La gendarmerie est intervenue auprès de l'entreprise.

Mme Missia RACINE-FREIXENET propose que les arrêtés municipaux soient publiés sur le site de la Commune afin que la population en soit informée.

- Madame le Maire fait un point sur l'incendie survenu à Collongette, avec la mobilisation des pompiers durant 3 jours sur le site.

**LE MAIRE**  
**Pascale MORIAUD**